

Objet : Saisine par Monsieur Jérémy LAOUR

La Commission de Discipline de la Ligue du Nord-Pas de Calais composée de Béatrice BERTOLOTTI Présidente, Pierre MALET secrétaire, Jean-François ESPALIEU, Serge LECROART et Pierre LUBREZ membres, s'est réunie le 25 mai 2011 à 20 heures dans la salle annexe de la Mairie de CARVIN, 9 rue Thibaut, pour statuer sur l'appel de Jérémy LAOUR face à la décision rendue par la Commission de Discipline du Comité Départemental 62, le 24 mars 2011.

- Après étude des documents adressés par le Comité Départemental 62 de Billard et sa Commission de Discipline,
- Après avoir entendu Jérémy LAOUR présent, accompagné de Monsieur Jean-Louis HOTTE Président du club d'Avion et de Mademoiselle Claire HODIQUET,

La Commission de Discipline de la Ligue du Nord-Pas de Calais retient la faute commise par Jérémy LAOUR le 30 janvier 2011 : « Connivence entre joueurs »

- Attendu que M LAOUR reconnaît être à l'initiative de ce manquement au règlement sportif quant au bon déroulement d'une compétition,
- Attendu que la Commission ne retient pas la tentative d'intimidation,

La Commission, s'appuyant sur l'article 42.2 du Code de Discipline de la FFB « connivence établie entre joueurs et arbitre » **décide d'appliquer la sanction suivante :**

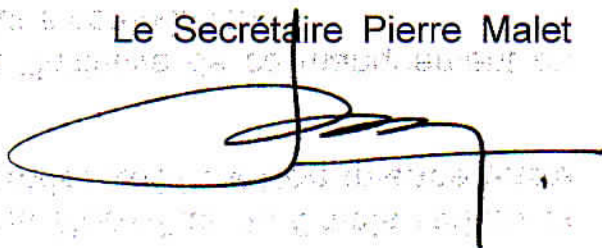
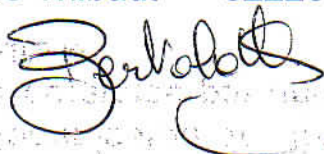
« 1 an de suspension dont 6 mois avec sursis pour l'ensemble des compétitions individuelles et par équipes à compter du 1^{er} avril 2011. »

La présente décision est rendue en situation d'appel et aucun recours n'est possible.

Le 25 mai 2011

La Présidente Béatrice Bertolotti
12 rue Thibaut - 62220 CARVIN

Le Secrétaire Pierre Malet



Destinataires : Monsieur Jérémy LAOUR, 6 Impasse Bouthemy 62440 HARNES

- Président de la Ligue
- Commission de Discipline CD 62
- Copie CD 59
- Secrétaire de la Ligue
- Présidents des Clubs